S.O.S. ROMÂNIA · NI · ROUMANIE · VIOLENCES · PROPOS ET PROVOCATION

Diana Șoșoacă

Eurodéputée (depuis 2024) — affaire Onze infractions présumées, dont séquestration et apologie du légionnarisme

ENQUÊTES OUVERTES

Une enquête officielle existe. Personne n'est condamné ni même poursuivi à ce stade. On le dit parce que c'est public, pas parce que c'est prouvé.

Ce qui est reproché

Le parquet général roumain a demandé en 2025 la levée de son immunité pour onze infractions présumées, dont quatre de privation illégale de liberté, des outrages et la promotion de l'idéologie légionnaire et de doctrines antisémites. Le Parlement européen a levé son immunité le 28 avril 2026, sauf pour un discours prononcé en plénière le 11 février 2025. Elle conteste et parle d'attaque politique.

Où en est la justice

> Enquête pénale en cours en Roumanie. Présumée innocente.

Source

PARQUET GÉNÉRAL DE ROUMANIE ; PARLEMENT EUROPÉEN, 28 AVRIL 2026

https://www.gandul.ro/actualitate/diana-sosoaca-a-ramas-fara-imunitate-parlamentul-european-a-votat-20874273
https://romania.europalibera.org/a/parchetul-general-cere-ridicarea-imunitatii-europarlamentarei-diana-sosoaca-pe-care-o-acuza-de-promovarea-legionarismului/33538417.html

Notre règle : une affaire n'entre dans ce dossier que si une décision de justice, une procédure officielle ou un rapport public en atteste. Tant qu'une condamnation n'est pas définitive, la personne est présumée innocente. Quand quelqu'un est relaxé, on le dit aussi. État au 3 novembre 2026. Une erreur, une décision plus récente ? Écrivez à contact@partirealiste.fr, on corrige. partirealiste.fr/scandales-europe